

mais nous devons avouer que, dans le moment, 96 p. 100 de notre argent, bien que comprenant tout le numéraire, n'est simplement qu'une affaire de comptabilité et que la régie du crédit a été pour ainsi dire abandonnée à la fraternité des banques, qui peut créer des fonds en quantité en accordant des prêts et qui peut supprimer ces fonds en retirant les emprunts. Nous pouvons donc constater le pouvoir qu'ont les banques de relever ou d'abaisser les prix et leur influence sur la vie économique du pays. La loi des banques accorde certains privilèges à ces institutions. Elles ont par exemple le privilège de créer de l'argent en émettant des billets représentant une valeur égale au chiffre de leur capital versé. Elles peuvent aussi, pour une période de six mois dans une année, émettre une quantité additionnelle de billets égale à 15 p. 100 de leur capital versé et de leur réserve. La loi financière leur accorde aussi le privilège de déposer au bureau du trésor fédéral un certain nombre de valeurs en garantie et, en échange, d'obtenir des billets du Dominion moyennant un certain intérêt. Elles peuvent mettre ces billets du Dominion en circulation ou les garder dans leurs caves, chose qui se fait la plupart du temps, sous forme de billets de gros chiffres servant à régler les balances entre elles. Ou encore, si elles le désirent, elles peuvent déposer ces billets du Dominion à la réserve centrale d'or, au lieu d'or, et émettre elles-mêmes une égale quantité de leurs propres billets ou promesses de payer. Tels sont les pouvoirs bien définis accordés aux banques quant à la circulation de l'argent, mais je ne vois dans la loi des banques, à part ces trois modes, aucun autre qui leur permette de mettre de la monnaie en circulation.

Nous savons cependant qu'elles émettent une bien plus grande quantité de ce qu'on pourrait appeler de la monnaie en accordant du crédit reposant sur les biens de leurs clients, créant ainsi de l'argent nouveau. J'ai ici un tableau montrant la quantité totale de monnaie, en billets ou en métal, qu'il y avait au Canada le 31 décembre 1933. Il y en avait pour \$349,594,078. A la même époque, les dépôts dans les banques canadiennes s'élevaient à \$2,242,222,079. Soustrayons la somme totale de monnaie en circulation de la somme totale des dépôts, il reste \$1,892,628,001. Or, si l'on surprend quelqu'un à augmenter la quantité d'argent en circulation au moyen de la contrefaçon des billets ou de la monnaie métallique, on le punit sévèrement. Et cependant on permet aux banques d'augmenter neuf ou dix fois la somme de l'argent ordinaire réellement en circulation en émettant du crédit en échange de garanties subsidiaires. Je ne vois dans la loi des banques rien qui leur

accorde ce privilège. Elles se le sont tout simplement arrogé et on les a laissées faire.

Bien que l'argent ainsi créé ne consiste presque toujours qu'en inscriptions dans les livres de comptabilité, les banques exigent des intérêts sur cet argent tout comme si la banque avait réellement prêté du véritable argent lui appartenant. Le crédit consenti appartient en réalité à l'individu ou au peuple, mais les emprunteurs sont tenus de payer des intérêts tout comme s'il s'agissait d'argent appartenant à d'autres.

Les banques ne sont en réalité que des établissements de crédit. Plus tôt nous le reconnaitrons, plus il sera facile de comprendre notre système financier. A l'appui de ce que je viens de dire, je veux citer brièvement un éminent banquier dont on invoque souvent le témoignage ici. Le très honorable Reginald McKenna a dit:

La somme du crédit financier en circulation dans chaque pays dépend absolument des actions de ses banquiers; ce sont eux qui créent et émettent le crédit et qui le retirent ou le détruisent.

Mr. McKenna est l'un des plus grands banquiers du monde et il ne se gêne pas de donner son opinion sur ce qui se fait et peut se faire sous notre régime monétaire.

Dans l'article 75 de la loi des banques, qui permet aux banques de mettre des billets en circulation, il n'est aucunement question du développement du mécanisme du crédit. Il est donc facile de voir que les banques, munies du pouvoir d'augmenter la somme de l'argent en circulation en tout temps et de diverses façons en provoquant l'emballement ou l'inflation, et de retirer ensuite l'argent de la circulation, jouent un rôle extrêmement important en ce qui regarde le crédit et, en conséquence, les prix. L'honorable député de Macleod (M. Coote) a cité certains chiffres fournis il y a quelques mois à Toronto par le secrétaire d'Etat (M. Cahan). Ce dernier a déclaré que, de septembre 1929 à septembre 1933, les banques ont réduit de 932 millions la somme d'argent en circulation au Canada. Je ne pensais pas que cette réduction fût aussi considérable, mais je veux accepter les chiffres fournis par un témoin aussi éminent. Il est donc facile de voir que les banques, grâce au pouvoir qu'elles possèdent, peuvent, bien plus que l'Etat, augmenter ou diminuer les affaires. Elles peuvent promouvoir les affaires ou les abattre. Elles peuvent susciter l'inflation ou accentuer une dépression. Je veux invoquer le témoignage d'un autre banquier éminent. J'aime à recourir aux témoignages de banquiers éminents pour m'appuyer dans des questions de ce genre. Je veux citer cette fois l'intéressant ouvrage de sir Basil Blackett intitulé "*Planned Money*", dans lequel il dit: